

Tarif général 2023

Montant maximum de la rémunération à percevoir

TRANSACTION SUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

(Honoraires charges acquéreurs)

Tarifs et Pourcentages exprimés en TTC

Moins	de	20 000 €	2500 €uros
20 001 €	à	50 000 €	4500 €uros
50 001 €	à	60 000 €	5500 €uros
60 001 €	à	68 000 €	6300 €uros
68 001 €	à	77 000 €	7100 €uros
77 001 €	à	92 000 €	7600 €uros
92 001 €	à	105 000 €	8600 €uros
105 001 €	à	120 000 €	9500 €uros
120 001 €	à	135 000 €	9900 €uros
135 001 €	à	150 000 €	10 600 €uros
150 001 €	à	168 000 €	11 400 €uros
168 001 €	à	182 000 €	12 300 €uros
182 001 €	à	196 000 €	13 000 €uros
196 001 €	à	211 000 €	13 800 €uros
211 001 €	à	230 000 €	14 500 €uros
230 001 €	à	250 000 €	15 000 €uros
Au delà	de	250 001 €	16 000 €uros + 3,5 % de la tranche supérieur à 250 001 €uros





2023

Grille **TARIFAIRE** (montant maximum de la rémunération à percevoir)

I • LOCATIONS

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- 9 % du montant annuel des loyers hors charges dans la limite du plafond de la loi ALUR.
(Loi ALUR : 8 €TTC/m² pour prestations de visite, constitution du dossier, vérification, rédaction du contrat.
3 €TTC/m² pour l'état des lieux d'entrée).

Honoraires pour les autres baux :

Location commercial ou industriel :

- Les honoraires sont calculés sur la première année de loyers hors charges.
- 10 % du loyer annuel + 1 % par année de bail > à 1 an hors taxe.
- Les frais sont à la charge du PRENEUR.

Location professionnel :

- Les honoraires sont calculés sur la première année de loyers hors charges.
- 15 % du loyer annuel hors charges à charge par moitié du BAILLEUR et du PRENEUR.

Location parking/garage :

- 100 €HT, soit 120 €TTC pour constitution du dossier, et rédaction du contrat.

Location par chambre (colocation) :

- 9 % du montant annuel des loyers hors charges.

II • ÉTAT DES LIEUX

Location à usage d'habitation :

- Entrée: Cette prestation est incluse dans les honoraires de location.
- P.V. d'état des lieux à la demande: 3 €TTC/m².

Location à usage professionnel, commercial, industriel ou meublé :

- À la charge du PRENEUR ou selon les usages locaux : 100 €HT par heure.

III • GESTION : À LA CHARGE DU MANDANT

Service gestion :

- 7 %HT du quittancement, soit 8,40 %TTC.

Service gestion sérénité (avec assurance GLI) :

- 9,33 %HT du quittancement, soit 11,20 %TTC.